Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212900955-20251217-2025_62_07-DE

Date de la convocation : 10 décembre 2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

Le 15 décembre de l'an deux mil vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de KERSAINT-PLABENNEC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Patrice BOUCHER, Maire.

Présents : M. BOUCHER Patrice, Mme HELIES Karine, Mmes PERES Béatrice, LE BARS Lydia, TALARMEIN Aurette, M. ABASQ Denis, Mmes GUIANVARC'H Nathalie, FILY Laëtitia, MM. CAHU Nicolas, MICHEL Maël, LAIZET Yann, Mme ROGNANT Jessica, M. PARET Antoine.

Absents excusés : M. COLLIN Anthony, M. David GALLOU

Secrétaire de séance : M. Antoine PARET

2025-62-07 – AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE PLABENNEC : VALIDATION DU PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle que la maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement de la route de Plabennec a été attribué au groupement « Isabelle Nivez / ECR Environnement ».
Plusieurs réunions de comité technique et de comité de pilotage ont eu lieu afin de faire évoluer les propositions faites par la maîtrise d'œuvre. Une réunion publique s'est également tenue afin de joindre la population et les riverains à la concertation.
Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'avant-projet définitif qui a été retravaillé suite aux observations faites lors des réunions et rappelle que l'enveloppe prévisionnelle financière de travaux s'élevait à 565 000€ HT pour les 2 phases de travaux. Le surcoût estimé est lié à l'élargissement de la voie à certains endroits, à la réfection de certains trottoirs non prévus et à la reprise de l'enrobé de l'entrée du lotissement jusqu'au pont-cadre de Teller.
Le programme prévisionnel de l'opération et le plan prévisionnel de financement pour les 2 phases et les options s'établit comme suit :

Montant Global de l'opération HT		**Phase 1- 2026**	**Phase 2 - 2027**
Maitrise d'œuvre	36 000	20 000	16 000
Géomètre + Notaire	7 000	7 000	
Divers relevés (topo, EP…)	13 000	7 000	6 000
Travaux VRD	590 000	312 000	278 000
Aménagement paysager	40 000	30 000	10 000
Total	**686 000**	**376 000**	**310 000**
Plan de financement prévisionnel de l'opération		**2026**	**2027**
Etat		120 000	90 000
Région		18 532	0
Département		50 000	0
CCPA		5000	3000
Autofinancement		182 468	217 000
Total	**686 000**	**376 000**	**310 000**

Vu l'avis favorable de la commission « Voirie-Matériels-Bâtiments » et la commission « Aménagement de la route de Plabennec, en date du 9 décembre,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE L'avant-Projet Définitif de l'aménagement de la route de Plabennec
- APPROUVE le programme prévisionnel des travaux et le plan de financement prévisionnel de l'opération. La tranche optionnelle sera validée lors des marchés de travaux.
- AUTORISE Le Maire à solliciter toutes subventions pour le projet
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la concrétisation de ce dossier.

Le Maire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3 contour Motte 35000 RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission à la Préfecture de Quimper.

MAIRIE de KERSAINT-PLABENNEC

Pour copie conforme au registre,
Kersaint Plabennec, le 17 décembre 2025
Le Maire, Patrice BOUCHER